

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2016**  
~~~~~

**REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT (SYDEL).**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Lucie TENA, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Nicole MORERE, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, M. José MARTINEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, M. Philippe MACHETEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Christian VILOING -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Guy-Charles AGUILAR à M. Philippe SALASC, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE

Excusés :

Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Grégory BRO

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 23	Présents : 34	Votants : 36	Pour 17 Contre 19 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	--------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L2121-33 et L.5211-1,

VU la délibération n° 100-2005 en date du 26 octobre 2005 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au Sydel Pays Cœur d'Hérault,

VU les statuts du Sydel Pays Cœur d'Hérault fixant à huit (en référence à la population légale de l'EPCI se situant de 20 000 à 50 000 habitants) le nombre de représentants de la communauté de communes,

VU la délibération n°978 du 14 avril 2014 portant désignation des représentants de la communauté de communes au sein du Sydel du Pays Cœur d'Hérault,

VU le règlement intérieur du Conseil communautaire, en particulier son article 33,

VU le jugement du tribunal correctionnel de Montpellier en date du 24 mai 2016 concernant la personne de Béatrice NEGRIER,

CONSIDERANT les conséquences qu'emporte ce jugement quant à la place de celle-ci dans l'exécutif intercommunal,

CONSIDERANT la possibilité de procéder à tout moment, et pour le mandat restant à courir, au remplacement des délégués au sein d'organismes extérieurs par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

CONSIDERANT la désignation de Madame Nicole MORERE et Monsieur Gérard CABELLO pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement,

Après avoir voté à bulletins secrets,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité, sur 39 votants avec 3 votes blancs soit 36 suffrages exprimés au premier tour dont 17 voix pour et 19 voix contre le remplacement de Madame Béatrice NEGRIER,
- de maintenir Madame Béatrice NEGRIER dans sa fonction de représentante titulaire de la communauté de communes au sein du SYDEL Pays Cœur d'Hérault.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1374 le 24/11/16

Publication le 24/11/16

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 24/11/16

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20161121-lmc192602-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

